



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
26 Avenue Henri Petonnet
86370 Vivonne

DELIBERATION N°2024-08

Convocation	18 mars 2024
Conseil Syndical du	25 mars 2024
Lieu	Siège social du SMVCS
Horaire	18h00

Président de séance	M.Philippe BELLIN
Secrétaire de séance	M.Fredy POIRIER

Membres en exercice	51
Quorum	25

Présents	25	M.TEXIER Stéphane, M.TILLET François, M.GRIMAUD Jean-Paul, M.SUIRE Sébastien, M.DILLOT Jean-François, M.MAURY Jean-Pierre, Mme BOIRON Noëlle, M.DUTAUPT Patrick, M.FORTHIN Benjamin, M.BELLIN Philippe, M.BIBAUD André, M.GIRARDEAU Jules, M. LATU Roland, M.PICHON Gilles, M.QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, M.CACLIN Philippe, M.BARBOTIN Bernard, M.CHAPLAIN Christian, M.CINQUABRE Jean-Christophe, Mme GIRARD Sandra, M.BOUCHET Roland, Mme RENQUARD Chantal, Mme JEAN Gisèle, M.POIRIER Fredy et M.BOUILLEAU Thierry
----------	----	---

Excusés	8	M.GREGOIRE Philippe, M.THOMASSE Gabriel, M.BEAU Jacky, M.LAFRECHOUX Joël, M.GARGOUIL Francis, Mme BRANGER Geneviève, Mme SENELAS Rozenn, M.LEONET Frédéric
---------	---	--

Absents	18	Mme VERGNAUD Sophie, M.JESBERGER Gilles, M.ROBERT René, M.BORDEVAIRE Nicolas, M.LE GUERN Romain, M.CARRETIER Michel, M.POIRIER Gilles, M.MARTIN Alexis, M.TOURENNE Cyrille, M.FRICONNET Jean-Luc, M.BOCK François, M.THEVENET Roland, M.CHASSIN Julien, M.GAYET Olivier, M.CAQUINEAU Bernard, M.SAINT LAURENT Gérard, M.JARASSIER Michel, M.BOIRON William
---------	----	--

Observations	M.GARGOUIL Francis donne pouvoir à M.BOUCHET Roland. M.GREGOIRE Philippe donne pouvoir à M.TEXIER Stéphane. M.TEXIER Stéphane est arrivé à 18h35.
--------------	---

Projet de délibération	Modalité de calcul de la participation PI 2024
------------------------	--

Vu les articles 10.2, 10.2.2 et 17.1 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence PI (art.10.2.2) sont les délégués suivants :

AR Prefecture
086-200058832-20240325-2024_08-DE Reçu le 02/04/2024

BEAU Jacky, BOIRON William, BOUCHET Roland, CACLIN Philippe, FRICONNET Jean-Luc, GARGOUIL Francis, GAYET Olivier, LAFRECHOUX Joël, LATU Roland, RENOUARD Chantal et THEVENET Roland.

Le Président expose la proposition retenue par le comité de pilotage pour fixer la modalité de calcul pour la compétence PI (Prévention des Inondations) 2024. Il rappelle que seuls les élus PI peuvent se prononcer pour cette délibération.

Il propose la répartition en fonction des critères définis dans les statuts tel que :

- critère population sur les communes concernées par le périmètre du Syndicat (réf : INSEE) : 45%
- critère potentiel fiscal (réf : DGFIP) : 5%
- critère surface du bassin versant concerné par le périmètre du Syndicat (réf : BD Carthage, Agence de l'Eau) : 50%

Après examen de la délibération, il est proposé aux élus PI:

- d'approuver la répartition proposée.

POUR	5	Sur 11 élus PI
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE

ADOPTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et
et an susdits

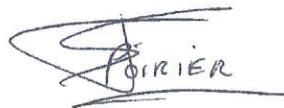
Pour extrait conforme

Le Président,

M. Philippe BELLIN

Le Secrétaire,

M. Fredy POIRIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le	
Publication le	
Notification le	

AR Prefecture

086-200058832-20240325-2024_08-DE
Reçu le 02/04/2024